

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 MARS 2025 à 19H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne pouvoir à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Le Quorum est atteint.

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation du procès- verbal du Conseil Municipal du 04.02.2025

Ordre du jour :

- Compte administratif 2024 (Principal et Bar Commerces)
- Affectation de résultats
- Subventions aux associations 2025
- Budget prévisionnel 2025 (Principal et Bar Commerces)
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Elargissement du RIFSEEP au grade de rédacteur
- Réévaluation du tarif des repas et gouters
- Demande de subvention pour le clocher
- Location du bar restaurant – nouveau gérant
- Location de l'appartement au-dessus de la mairie – nouveau locataire
- Changement des luminaires de la salle des fêtes
- Travaux chemins
- Travaux village : chapelle, logement au-dessus de la mairie et bar restaurant.
- Changement poteau incendie chemin du cimetière
- Projet serre
- Questions diverses

1 / Compte administratif Bar Commerces 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Solde antérieur reporté	-	3 889,04
Dépenses 2024	16 778,56	17 512,71
Recettes 2024	20 272,33	18 008,75
Solde 2024	3 493,77	496,04
Solde 2024 + solde antérieur	3 493,77	3 393,00

Solde

+100,77

<u>Résultats à reporter au BP 2025</u>	001 Dép Inv : Déficit Inv reporté	-	3 393,00
	1068 Rec Inv : Excédent de fonct		3 393,00
	002 Rec Fonc : Excédent fonc reporté		100,77

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

2 / Compte administratif Principal 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Solde antérieur reporté	+ 55 653,40	- 24 602,98
Dépenses 2024	- 740 635,66	- 331 358,87
Recettes 2024	834 493,26	253 511,87
Solde 2024	+ 93 857,60	- 77 847,00
Solde 2024 + solde antérieur	+ 149 511,00	- 102 449,98

solde + 47 061,02

Reste à réaliser 2024 Recettes INV 50 000,00

Reste à réaliser 2024 Dépenses INV - 65 000,00

<u>Résultats à reporter au BP 2025</u>	001 Dép Inv : déficit Inv reporté	-	102 449,98
	1068 Rec Inv : Excédent de fonct		130 000,00
	002 Rec Fonc : Excédent fonc reporté		19 511,00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

3 / Subventions aux associations – Année 2025

Le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes comme l'année précédente :

AMICOLE	500 €
COMITE DES FETES	1500 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
STE SAUVERGARDE MONUMENTS ANCI	80 €
ECOLE DE PETANQUE	300 €
ECOLE DE GYM	300 €
BIBLIOTHEQUE	400 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €
CONCILIATEUR	7 €
TOTAL	3417 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

4 / Budget Primitif 2025 Principal et Bar Commerces

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif 2025,

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnus nécessaires, il est proposé le budget primitif 2025 :

COMMUNE :

- Section de Fonctionnement : Recettes : 851 946.00 € Dépenses : 851 946.00 €
- Section d'Investissement : Recettes : 322 359.00 € Dépenses : 322 359.00 €

BAR COMMERCE :

- Section de Fonctionnement : Recettes : 18 682.77 € Dépenses : 18 682.77 €
- Section d'Investissement : Recettes : 20 127.15 € Dépenses : 20 127.15 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

5 / Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.25 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.88 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.11 %

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

6 / Elargissement du RIFSEEP au bénéfice d'un nouveau cadre d'emploi – Rédacteur territorial

Il est proposé à l'assemblée d'élargir le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Ainsi les agents relevant de ce cadre d'emploi bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que celles appliquées à la délibération en date du 5 décembre 2016.

Le présent régime indemnitaire s'applique aux agents titulaires, stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné.

Pour les catégories B :

- ▶ Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux

1/L'IFSE (indemnité de fonctions, de Sujétions et d'expertise)

Monsieur le Maire propose de fixer les groupes, les critères et de retenir le montant maximum annuel comme suit :

REDACTEURS TERRITORIAUX			
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montant plafond annuel Maximum
			IFSE
Groupe 1	Secrétaire Générale de Mairie, secrétariat de mairie, responsable administratif et financier,	Diversité des tâches, des dossiers ou des projets, Diversité des domaines de compétences, Autonomie, Polyvalence, Initiative, Capacité d'atteindre les objectifs en respectant délai et / ou qualité de réalisation, Connaissances théoriques (institutionnelles et contextuelles) nécessaires à la fonction.	17 480 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

7 / Réévaluation des tarifs de vente des repas de cantine et goûters du périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2025 :

Compte tenu des augmentations importantes des denrées alimentaires et en concertation avec la mairie de Bonlieu, monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de vente des repas comme indiqués ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Depuis novembre 2022, le tarif **du repas pour les adultes** est de 5.50 €. Il est proposé de le réévaluer à **6.00 €**.

Depuis novembre 2022, le tarif **du repas pour les enfants** est de 4.30 €. Il est proposé de le réévaluer à **4.80€**.

Depuis novembre 2022, un tarif pour **repas exceptionnel enfant** a été fixé à 5.50 € pour les inscriptions hors délai. Il est proposé de le réévaluer à **6.00 €**.

Depuis novembre 2022, le tarif du **gouter** aux enfants présents au périscolaire est de 0.80 €. Il est proposé de la réévaluer à **1.00 €**.

Depuis janvier 2017, le tarif du **repas pour les encadrants du périscolaire** est de **6.35 €**. Il est proposé de le réévaluer à **7€**.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Une convention est à l'étude avec la commune de Bonlieu pour la répartition des frais relatifs à la cantine.

8 / Demande de subvention à la Région et au Département pour travaux de réparation de la cloche de l'église et de l'horloge.

Le bureau propose de déposer auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional un dossier de demande de subvention pour les travaux de réparation des cloches de l'église et de l'horloge d'un montant de 14 000 € HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

9 / Location du Bar Restaurant : Nouveau gérant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le fonds de commerce du Bar Restaurant « LE PROVENCAL » situé au 1 Place de l'Hopital à ST GERVAIS SUR ROUBION a été vendu le 27/02/2025 par la Société SAN PANCRACIO représentée par Mme LANGLOIS Valérie et M. ROS Rodolphe à la SARL SAPHIL représentée par M. et Mme CANTELAUBE Philippe et Sabine.

Il est nécessaire de signer un nouveau bail à compter du 1^{er} mars 2025.

Il propose de ne pas réévaluer les loyers à compter du 1^{er} mars 2025 comme suit :

- Loyer Bar le Provençal : 625 € / mois + TVA
- Loyer Licence IV : 175 € / trimestre

Le dépôt de garantie demandé sera d'un mois de loyer pour la Bar (soit 600 €).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

10 / Location de l'appartement au-dessus de la mairie : nouveau locataire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme MERLE Amina (locataire depuis le 01.11.2015) a quitté le logement au-dessus de la mairie, situé au 3 rue des Terrasses, au 28/02/2025.

Les travaux réalisés par les agents techniques : peinture de l'intégralité de l'appartement, pose d'un parquet dans le salon, d'un lino dans la cuisine, remplacement du meuble et du lavabo de la salle de bains, réfection de la cuisine, acquisition d'une plaque de cuisson.

Il propose de signer un nouveau contrat de location de six ans avec Mme CARMIGNANI Sylvie, à compter du 01.04.2025. Le montant du loyer sera de 580 € par mois, charges non comprises. Un mois de caution sera demandé.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

11 / Changement des luminaires de la salle des Fêtes Jean AMBLARD.

Le bureau propose à l'assemblée de changer les luminaires (pavés fluo néons) de la salle des fêtes Jean AMBLARD par des dalles lumineuses car les néons actuels ne se trouvent plus pour être changés. De plus, ceux-ci consomment plus d'électricité.

Il propose d'accepter le devis d'AB ELEC d'un montant de 1 549.44 € TTC pour 48 dalles lumineuses.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

12 / Travaux de chemins

La commission « chemins » s'est réunie le 15 février 2025 pour étudier les chemins à rénover en priorité.

Le bureau propose de prévoir une somme globale de 60 000 € en 2025 pour les travaux de chemins.

Dans un premier temps, il propose d'accepter le devis de l'entreprise EIFFAGE de 22 048.65 € HT soit 26 458.38 € TTC pour la réalisation d'un bi couche sur le chemin du Bartalaix.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

13 / Travaux

Chapelle :

Il a été constaté des fuites d'eau dans la chapelle située Rue Léon Vache achetée en 2024 à la famille MERCX.

Le bureau annonce que l'entreprise J-M NOYER a été mandatée pour la reprise d'un couloir en zinc, d'un solin et remplacement des tuiles cassées sur la Chapelle.

Coût des travaux : 4 560.00 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Bar Restaurant « Le Provençal » :

Les agents techniques ont repeint les murs en blanc et ont cassé le mur de l'escalier de l'appartement et enlevés tous les radiateurs qui n'étaient plus en fonction : 2 jours de travail.

Sébastien BONNET (électricien) a été mandaté pour mettre en conformité le coffret électrique : remplacement de toutes les protections du coffret avec réorganisation des dispositifs avec conservation de l'enveloppe du coffret existant. Coût des travaux : 4 796.88 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

14 / Création d'un poteau incendie chemin des Andrans

Le bureau propose la création d'un poteau incendie au chemin des Andrans et d'accepter le devis de la SAUR d'un montant de 4 474.10 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

M. LAMBERT Daniel quitte la séance à 20H15.

15 / Mise à disposition d'une serre par M. BEAUMONT Jean-Michel

Le bureau rappelle à l'assemblée le projet de location d'une serre à M. BEAUMONT Jean-Michel pour permettre aux licenciés de « la Boule Gervaisienne » et « les Acharnés du Picodon » de pouvoir s'entraîner à l'intérieur l'hiver.

Nicolas BROCHIER avait proposé de démarcher des sociétés pour la construction d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques mais elles ne le proposent que pour des hangars agricoles qui ne peuvent pas être construits sur un terrain communal.

Le bureau propose alors d'accepter la mise à disposition de la serre par M. BEAUMONT Jean-Michel (parcelle ZB 84).

Une convention devra être signée par les deux parties avec une durée de 30 ans. Coût de la location annuelle 400 €.

L'accès se fera par le chemin des Perrussous.

La commune prendra en charge le coût du gravier et du sable. Les associations prendront en charge un container pour y entreposer leurs équipements et les toilettes sèches. Elles demanderont une aide aux entreprises pour la mise en forme des terrains.

Les licenciés devront être assurés par l'assurance de l'association.

Accord du Conseil Municipal avec une abstention (M. BROCHIER) et 9 voix pour.

M. ANDEOL ne prend pas part au vote pour Mme VIAL (procuration) car il ne connaît pas sa position sur ce dossier.

16 / Questions diverses

- Demande d'acquisition d'une tonnelle par le comité des fêtes.

Le bureau propose l'acquisition d'une tonnelle de 4m x 8m qui servira lors des manifestations aux associations qui le demande. Coût : 1 295 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

- Demande d'attribution d'un emplacement sur le marché par M. BARBEYER Laurent, « Rucher de Ferrières » pour une vente de miel le vendredi matin à compter du mois d'Août 2025. Accord

- Demande de passage eau usée sur terrain communal de M. BONNEL Quentin
M. BONNEL demande l'autorisation de passer son tuyau de raccordement des eaux usées sur la parcelle communale en dessous des remparts pour un raccordement sur le chemin du moulin. Il s'engage à remettre en état le terrain après l'enfouissement du tuyau.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

- Mur des remparts :
L'entreprise CAN est venue sur les lieux et doit faire un devis. Il a été demandé à M. LESPECT de supprimer l'arbre situé dans sa propriété car ses racines poussent le mur du chemin de ronde.
- Trajet covoiturage :
Montélimar agglomération met en œuvre une expérimentation de financement des trajets de covoiturage.
Afin de développer le covoiturage du quotidien, la société KAROS a été retenue. Un système de subventionnement des trajets est mis en place.
- M. et Mme BOYER demande la construction d'un mur entre son terrain et les armoires télécom sur la place du souvenir car le talus s'effondre. A étudier.
- Locaux du stade :
Des signalements de mauvais entretien des locaux du stade ont été consignés. De plus, des appareils ont été installés sans que la mairie en soit informée.
La convention proposée en novembre 2024 n'a pas été retournée signée par le Président de l'USSG. Une lettre de rappel et une rencontre vont être organisées par le Maire.

Fin de séance à 21h00

Le Maire
Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance
Annick BONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick', is written over the text of the secretary's name.